

Membres	11
Présents	10
Représentés	01
Votants	11
Exprimés	11
Pour	11
Contre	00

De la commune **SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE**Séance du **17 juin 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le **dix-sept juin**, à **19 heures**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

Étaient présents : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, M. Jean-Pierre CHAPUT, Mme Michèle ALOUCHY, Mme Michèle TIXIER-GALLAND, Mme Justine BOSSERT, Mme Evelyne GIPOULON, M. Frédéric DUPLÉIX

Pouvoirs : M. Alexandre BOURDERY a donné pouvoir à M. Frédéric DUPLÉIX

Excusé(e)s :

Absents :

Date de convocation : 09 juin 2022

M. Jean-Marie BERTRAND a été nommé secrétaire de séance

Objet : Chemin des Garennes

Le Maire rappelle le litige en cours sur le chemin des Garennes.

La régularisation de l'élargissement du chemin des garennes (à partir de la RD39 jusqu'à la parcelle AY 107 - tronçon n°1) a été faite sur la partie Est.

La commune souhaiterait réaliser la régularisation de l'élargissement de ce tronçon sur la partie Ouest de ce chemin ainsi que la régularisation de l'assiette du chemin sur le tronçon n°2 partant de la parcelle AY 107 jusqu'à la limite de la commune de SAINT-ALPINIEN.

Un des propriétaires s'oppose à ces régularisations ne voulant pas reconnaître l'engagement des cessions gratuites des terrains faites en 1984.

Le Maire soumet donc au Conseil Municipal les propositions suivantes :

- tout d'abord, d'effectuer une ultime tentative amiable pour convaincre les propriétaires d'accepter le bornage et la signature des actes enregistrant les transferts de propriété ;
- en cas d'échec de cette démarche de saisir le juge compétent, avec l'autorisation expresse donnée au Maire par le Conseil Municipal d'aller en justice pour dénouer cette affaire et demander que les frais et indemnités soient mis à la charge des propriétaires récalcitrants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** les deux propositions ci-dessus
- **AUTORISE** le Maire à ester en justice pour cette affaire si besoin